

Consulter les textes parus au bulletin officiel de l'éducation nationale : [Décret n° 2020-1523 du 4 décembre 2020](#)

portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime

[Circulaire du 8 décembre 2020 relative aux examens et concours de l'enseignement scolaire et examen du brevet de technicien supérieur, du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion](#)